

**EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018**

Date de convocation : 29/10/2018

Date d'affichage : 12/11/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 21

L'an deux mil dix-huit, le lundi 05 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur François MAITREL, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, Madame Catherine HAMEL, et Monsieur Christian HUBERT.

Excusées : Madame Nathalie FAGNEN, et Madame Delphine LEFORESTIER.

Absents : Madame Nathalie GUESNON, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, Monsieur Manuel SEMILLY et Monsieur Laurent RAFFIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LEGOUPIL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 01 octobre 2018 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Dossier TAP Canisy RPI - refacturation à la commune de Saint Martin de Bonfossé
2. Transport scolaire RPI St Ébremond St Martin - période 2018/2019
3. Répartition du legs du Dr Leturc
4. Donation André Osmond
5. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste suite à avis du comité technique
6. Point sur travaux voirie et autres
7. Contrats de pôle et service : dossier de candidature de la commune
8. Demande de subventions pour le projet de réseau de chaleur des bâtiments de l'école primaire commun du conseil départemental et de la commune
9. Questions diverses.

I - DOSSIER TAP CANISY RPI ST MARTIN ST ÉBREMOND - REFACTURATION A LA COMMUNE DE ST CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018.

MARTIN DE BONFOSSE

Dans le cadre de la reprise de la compétence TAP par les communes, la commune de Canisy a organisé les activités TAP, sur l'année scolaire 2017/2018, pour les deux pôles scolaires que sont Canisy et le RPI St Ébremond - St Martin. Il convient de refacturer les charges de fonctionnement à la commune de St Martin de Bonfossé.

Monsieur le Maire précise le principe de répartition des charges : 50% pour le pôle Canisy et 50% pour le pôle du RPI ; puis au sein du RPI, 43% à la charge de Saint Martin et 57% à la charge de St Ébremond (selon 2 critères : le nombre d'habitants et l'effectif scolaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter la somme de 8241.80 € à la commune de Saint Martin de Bonfossé pour le remboursement des frais de fonctionnement des TAPs de l'année scolaire 2017/2018.

II - TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DU RPI ST ÉBREMOND ST MARTIN

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise HOMMET pour les navettes des élèves du RPI pour le transport des élèves de St Martin vers St Ébremond entre le 14/11/2018 et le 01/04/2019 ; il est prévu 19 navettes entre les deux sites à 135.00 € chaque, soit un global de 2160.00 € sur la période envisagée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la dépense.

III - REPARTITION DU LEGS DU DR LETURC

Suite au testament du Docteur Ernest Leturc en date du 25 septembre 1925 et au legs d'un herbage sis à Le Hommet d'Arthenay à la commune de Canisy, demandant que le revenu de l'herbage, diminué des impôts afférents à cette parcelle, soit versé aux parents qui auront à charge le plus grand nombre d'enfants. Monsieur le Maire rappelle les deux conditions posées par le Docteur Leturc : les enfants doivent être nés dans l'arrondissement de Saint-Lô et l'aîné doit être âgé de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année.

Ferme versé par les locataires pour les parcelles ZC 3 et ZC4	=	1480.80 euros
Impôts afférents (ZC 3 et ZC4)	=	- 182.00 euros
Reste	=	1302.20 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser aux familles éligibles la somme de 1302.20 €, soit 139.50 € par famille de 3 enfants et 186.00 € par famille de 4 enfants.

IV - DONATION ANDRE OSMOND

Suite au testament de Monsieur André Osmond en date du 5 juin 1983 et à la donation faite à la commune de Canisy en date du 30 décembre 1985, demandant que le montant de l'herbage, (...), diminué des impôts afférents à cette parcelle et du fleurissement ainsi que de l'entretien de la tombe du donateur, soit versé à l'Amicale des Sapeur Pompiers de Canisy ;

Fermage versé à la Commune	=	261.67 euros
Impôts payés par la Commune pour cette parcelle (ZE 35)	=	- 63.51 euros
Entretien et fleurissement de la tombe de M. André Osmond	=	- 25.00 euros
Reste	=	179.10 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de cent soixante-dix-neuf euros et dix centimes à l'Amicale des Sapeur-Pompiers pour l'année 2018.

V - MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la modification du nombre d'heures hebdomadaires de service d'un emploi à temps non complet, lorsqu'elle excède 10% du nombre d'heures de services afférents à l'emploi concerné, doit faire l'objet d'une saisine du comité technique. Il informe le conseil avoir saisi le comité technique le 07/09/2018 pour avis ; le comité technique du Centre de gestion a émis le 09/10/2018 un avis favorable à la modification de la durée hebdomadaire de travail (de 14h00mn/35h à 27h00/35h).

Suivant l'avis favorable du comité technique en date du 09/10/2018, Monsieur le Maire propose au conseil, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi suivant comme suit, à compter du 15/12/2018 :

Ancien tableau		Nouveau tableau		(...)
Adjoint technique territorial	14h00mn/35h00 TNC	Adjoint technique territorial	27h00mn/35h00 TNC	

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VI - POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE ET AUTRES

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que les **travaux de voirie, dans le cadre du marché à bons de commande**, ont été réalisés ; il reste les accotements. Il précise que les opérations préalables à la réception des travaux devront ; la réception des travaux est prévue le 14/11 prochain à 15h30.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que les **travaux de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment « maternelle » de l'école de la Joigne** ont été repris.

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018.

Cabinet dentaire - il manque 1 volet.

Eglise - Monsieur Michel LEGOUPIL signale un problème de chauffage - en attente d'intervention de l'entreprise FOUCHARD, chargée de l'entretien de la chaudière.

Terrains cadastrés AA31, ZE 122 et ZE 124 - Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil qu'il va falloir finaliser le projet de clôture du terrain qui a étéensemencé, entre les parcelles AB 31 et AB 32, AB 33. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra également clôturer entre les parcelles ZE 122 et ZE 124.

Accessibilité du cimetière - Monsieur Michel LEGOUPIL informe continuer à prospecter pour voir ce qui se fait pour rendre accessible le cimetière

VII - CONTRAT DE POLE DE SERVICES : DOSSIER DE CANDIDATURE

Monsieur le Maire présente au conseil le dispositif d'accompagnement que le conseil départemental de la Manche propose aux communes éligibles au contrat de pôle de services. Il s'agit de conforter le rôle de centralité et d'attractivité des communes ; dans le cadre de sa politique territoriale pour une durée de 4 ans, de 2016 - 2021, le conseil départemental s'engage sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourg, et également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

Monsieur le Maire précise que la commune de CANISY est éligible à ce dispositif. La commune doit présenter une réflexion d'aménagement d'ensemble sur le territoire.

L'accompagnement du conseil départemental se fait sur des créations, améliorations ou développements d'équipements accueillant des services à la population, des opérations d'aménagement visant une place, un quartier... autour des sujets de l'attractivité commerciale ou touristique, l'amélioration de l'habitat, la mobilité douce, etc.

Le contrat peut intégrer des projets, actions de prévention sociale sur les publics cibles que sont les familles, les personnes âgées et les jeunes en insertion.

L'aide du département est calculée sur la base de 200 € par habitant avec un seuil minimum de 300 000.00 € et maximum de 800 000.00 €, ce seuil est porté à 960 000.00 € quand il s'agit d'une commune nouvelle.

Trois volets composent le Contrat de Pôle de Services :

- **Les actions de valorisation « Aménagement et attractivité » et dynamisation du cœur de bourg** (50% min de l'enveloppe) - *liaisons douces, espace cœur de bourg...*
- **Equipements de centralité** (40% max de l'enveloppe) - *équipements dont la commune a la compétence, dédiés aux services des habitants... équipement culturel, commerces si nouvelle activité...*
- **Cohésion sociale** (10% de l'enveloppe) - *initiatives locales associatives : action issue du PLA - plan local d'autonomie*

Monsieur le Maire présente les différents projets d'aménagement à inscrire au dossier de candidature :

- Commune nouvelle : Liaison douce entre St Ebremond et Canisy (favoriser les déplacements sécurisés vers le bourg centre) ;
- Réorganisation des locaux de santé - création d'une maison médicale / pôle de service santé en concertation avec les professionnels de santé

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018.

- Salles polyvalentes - Rénovation et transformation équipement vers salle multi activité ;
- Réseau de chaleur école primaire de la Joigne (mutualisation avec le Collège de Canisy) ;
- Aménagement des arrières du bourg (permettre de libérer du stationnement rue St Pierre et désenclaver les arrières pour faciliter la rénovation ou développement urbanisme) ;
- Soutien au commerce local. (dans la continuité des 2 opérations déjà menées) ;
- Viabilisation et aménagement d'un espace intergénérationnel à proximité du nouvel EPHAD en partenariat avec St-Lô Agglo ;
- Agrandissement de l'atelier communal ;
- Lotissements intergénérationnels ;

Monsieur le Maire propose d'établir un dossier de candidature et d'intégrer les projets énumérés ci-dessus afin qu'ils soient étudiés dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement (CPS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de candidature et à engager toutes démarches avec le conseil Départemental de la Manche ou action en lien avec ce dossier de candidature au contrat de pôles et services.

VIII - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RESEAU DE CHALEUR DES BATIMENTS DE L'ECOLE DE LA JOIGNE DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de chaufferie bois du conseil départemental au collège. L'étude réalisée par le cabinet Speen, mandaté par les services du conseil départemental, a démontré la pertinence du projet et a offert à la commune de Canisy la possibilité de bénéficier de la création de réseaux de chaleur bois pour ses bâtiments.

Outre son projet environnemental, ce projet a pour ambition de valoriser des ressources locales et de contribuer à stabiliser la facture énergétique des collectivités.

Le projet consiste à créer une chaufferie biomasse centralisée et à raccorder par le biais de réseaux de chaleur les bâtiments de l'école de CANISY - bâtiment « maternelle », bâtiment « primaire », et le bâtiment regroupant les locaux du « centre de loisirs ».

La chaufferie bois avec stockage sera implantée au collège.

Monsieur le Maire présente le montant estimé pour la commune qui comporte deux opérations :

La création d'un réseau de chaleur entre la chaufferie du collège et la chaufferie actuelle des bâtiments de l'école primaire	62 634.00 € TTC
La création d'un nouveau réseau chaleur entre le bâtiment « maternelle » (chaufferie actuelle) et le bâtiment « centre de loisirs », avec la réalisation d'une installation de chauffage des locaux en rdc et à l'étage du bâtiment	74 712.00 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- approuver le projet de création de réseaux de chaleur bois (avec chaufferie bois au collège) pour alimenter les bâtiments communaux (scolaires et centre de loisirs) ;
- solliciter auprès de la Région Normandie une subvention pour la réalisation de réseaux de chaleur bois énergie sur la commune de Canisy ;
- solliciter auprès du conseil départemental une aide financière dans le cadre du contrat Pôle de Services ;
- solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre des projets éligibles à la DETR ;

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018.

- donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cet effet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

La mise en service devrait être effective à l'automne 2019.

IX - QUESTIONS DIVERSES

9-1 - MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté d'agglomération Saint Lô Agglo a validé l'attribution d'une compensation pour la médiathèque ; son montant s'élève à 38 528 € (dont 7805 € de charges fixes, 23346 € de charges salariales et 7377 € de charges variables).

Monsieur le Maire précise que la commune a signé une convention avec les communes de Dangy, Quibou et St Martin de Bonfossé pour que celles-ci participent aux frais de fonctionnement de la médiathèque dans une limite par habitant.

9-2 - AIDE POUR L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN NUMERIQUE ECOLE

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil que l'école est éligible au plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (plan ENIR) destiné aux collectivités de moins de 2000 habitants, souhaitant équiper leurs écoles (hors maternelles) en matériel et ressources numériques. Si une école se porte candidate, l'Etat rembourse 50 % de son investissement à la collectivité. Le montant total des achats subventionnés doit impérativement être compris entre 4000 € et 14 000 €. Madame Maryvonne LEFRANÇOIS présente le projet d'investissement pour l'acquisition de deux PC, d'un vidéo projecteur avec support, d'un visualiseur, une valise complète de 10 ipads, ainsi que l'abonnement à l'espace numérique de travail pour les classes élémentaires, pour un montant total de 6699.50 € HT, et propose de constituer un dossier pour la demande de subvention.

(...)Pour le RPI St Ebremond - St Martin, cette dernière portera le projet et la commune participera au reste à charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la dépense.

9-3 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE A COMPTER DU 1^E JANVIER 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2020 ;

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de CANISY au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de CANISY ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

9-4 - PROJET D'AMENAGEMENT DES ARRIERES DU BOURG RUE ST PIERRE

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018.

Monsieur le Maire informe le conseil que le 16 octobre dernier a eu lieu une réunion d'information avec les propriétaires afin d'évoquer de vives voix le projet d'aménagement des arrières du bourg et de leur présenter une première esquisse. Tous les propriétaires sont favorables au projet ; toutefois, quelques remarques et suggestions ont été formulées ; elles seront intégrées à l'étude, notamment les clôtures, la collecte des eaux pluviales, etc. Il conviendra d'étudier la compensation financière des surfaces de terrain cédées « non » utiles à la réalisation de la voirie, cession à l'euro symbolique ?

Monsieur le Maire précise qu'un courrier va être adressé à chaque propriétaire leur précisant la surface de terrain à céder.

Il informe attendre l'estimation du coût des travaux.

9-5 DIVERSES INFORMATIONS

Fonds de commerce à vendre

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme POIRIER a mis en vente son fonds de commerce « Passion couture » - boutique de retouches, confection, broderie - avec le local rénové en 2016 d'une surface de 50 m² avec grenier aménagé, rue André Osmond, dans la galerie marchande à Canisy.

Fermeture du bar restaurant de St Ébremond de Bonfossé

L'établissement est en liquidation judiciaire.

Cessation d'activité de la charcuterie

M. et Mme Christian LEFORESTIER cessent leur activité au 22 décembre 2018 et fin de leur activité « traiteur » au 28/02/2019 - la surface commerciale sera transformée en logement. Monsieur le Maire précise que l'immeuble est en vente. Dans le certificat d'urbanisme, il a été fait mention du projet d'aménagement des arrières du bourg et de ses conséquences.

Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour le recouvrement de la taxe d'urbanisme relative au permis enregistré sous le numéro PC 05046508W0022 de Monsieur Éric PACARY, d'un montant de 1076 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'admission en non-valeur.

Repas des anciens du 21/10/2018

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS remercie les membres du conseil municipal pour leur participation à l'organisation de cette journée ; les personnes âgées semblaient satisfaites.

Noël des enfants du personnel

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS rappelle aux conseillers que les enfants du personnel âgés de 12 ans (dans l'année) sont bénéficiaires d'un cadeau de Noël offert par la municipalité ; elle suggère de porter la valeur du cadeau à 35 € par enfant ; cette année, 9 enfants sont concernés. Le conseil y est favorable.

Le repas se tiendra au Mythique le jeudi 12 décembre prochain.

Pot pour la remise du recueil édité par Animathèque

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018.

Madame Marie-Pascale HOUBEN demande si la commune peut prendre en charge le pot pour la remise du recueil édité par Animathèque - recueil comportant les 11 meilleures nouvelles du concours organisé dans le cadre du salon du livre avec les élèves du collège Jean Follain - qui se tiendra le 07/12 prochain en fin de matinée à la médiathèque.

Le conseil y est favorable.

TIGE

Monsieur Pierre GAUTIER informe le conseil que les collectivités locales peuvent accueillir des personnes pour exécuter des tâches dans le cadre des TIGE - Travaux d'Intérêts Généraux. Une demande devrait être adressée au parquet pour pouvoir accueillir des personnes condamnées à des TIGE. Madame Claude CARAU COUVREUR précise qu'il peut s'agir d'accueillir une personne seulement quelques heures dans la semaine, ponctuellement, surtout si cette personne a un travail.

Divers

Monsieur Sébastien DUPARD signale que la plaque « telecom » située rue de Kergorlay devant l'entrée du château est bruyante.

Madame Claude CARAU COUVREUR déplore l'état de propreté de la devanture du restaurant Le Mythique, d'autant que la commune a fait repeindre la devanture tout récemment.

Monsieur Sylvain LENGRONNE demande à quelle date les illuminations seront mises en œuvre - le 07 décembre prochain.

Agenda

Commission voirie : le 21/11 à 9h00 en mairie.

Cérémonie 11 novembre : dépôt de gerbes à 9h30 à Canisy, puis messe du souvenir à St Romphaire à 10h30 ;

Concert Sainte Cécile : le samedi 24/11 à l'église de Canisy, et messe le dimanche 25/11, puis remise de décorations à la SP.

Sainte Barbe : le samedi 08/12 à Bourgvallées ;

Départ en retraite de Mme Marylène CLEMENT et remise de la médaille d'honneur communale à

Monsieur JEANNE : 10/01/2019 à 18h30 ;

Cérémonie des vœux : mardi 22/01/2019 à 18h30.

Prochaines dates de conseil municipal

Lundi 03/12/2018 ; lundi 07/01/2019 ; lundi 04/02/2019 ; lundi 04/03/2019 ; et lundi 01/04/2019 (vote des BP et CA)

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.